

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.163

L'An deux Mille Sept, le 28 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE

Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON

M. POTENNEC représenté par M. CAU

Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme DAVID, M. FAVRE, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Rénovation de la salle des Arts Martiaux « TIMY » Boulevard de la Marne –
Approbation de l'avant-projet détaillé

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé en février 2007, la Ville de Royan a retenu comme équipe de maîtrise d'œuvre le Groupement MARIEN (mandataire) ERIB, et ENERTEK (Bureaux d'Etudes) pour mener à bien l'opération de rénovation de la Salle des Arts Martiaux « Timy » située Bd de la Marne Quartier Marne l'Yeuse à Royan.

Un programme prévisionnel a été établi par les services techniques de la ville en collaboration avec le service des sports. Le coût global de l'opération a été établi sur la base de ce programme à 1 650 000 Euros TTC.

En phase d'étude préalable, il a été décidé d'intégrer dans l'opération une activité sportive supplémentaire « la boxe » et d'équiper cette structure de façon à l'ouvrir au plus grand nombre d'utilisateurs locaux (scolaire, gymnastique de groupe, etc.). En conséquence, le rajout de deux vestiaires indépendants (homme et femmes) a été rendu nécessaire ainsi que la révision des distributions internes permettant aux activités de fonctionner ensemble.

Le nouveau coût prévisionnel des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre au stade de l'avant projet détaillé, hors option « mur végétalisé » est de 1 221 652,07 Euros H.T. soit 1 461 095,87 Euros TTC. Le coût d'opération global reste arrêté à la somme de 1 650 000 Euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'Avant-Projet Détaillé
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'Avant-Projet Détaillé et le coût prévisionnel des travaux de rénovation de la Salle des Arts Martiaux présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre Gr. MARIEN (mandataire) ERIB, et ENERTEK (Bureaux d'Etudes),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire,
- D'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 janvier 2008

Le Maire,
H. LE GUEUT